

Plan stratégique 2023

Mission

Protéger et promouvoir la santé et le bien-être des gens du Nouveau-Brunswick en réglementant l'exercice de la pharmacie.

Vision

Un leader de confiance et réceptif qui

- collabore avec ses partenaires du système de santé
- autonomise les professionnels de la pharmacie
- répond aux besoins évolutifs des Néobrunswickois en matière de soins aux patients

Valeurs



Amélioration
continue de la
qualité



Autonomisation



Équité et
inclusion



Respect et
intégrité



Collaboration



Transparence

Piliers stratégiques

PREMIER PILIER

Favoriser l'amélioration continue de la qualité au sein de la profession

TROISIÈME PILIER

Améliorer l'engagement et la collaboration entre les professionnels de la pharmacie, le public et les partenaires du système de santé

DEUXIÈME PILIER

Soutenir le bien-être et l'évolution du rôle des professionnels de la pharmacie

QUATRIÈME PILIER

Faire régner la transparence et l'imputabilité au plan des responsabilités de l'autoréglementation

Cadre stratégique

Premier pilier : Favoriser l'amélioration continue de la qualité au sein de la profession

1. Intégrer l'amélioration continue dans les activités du quotidien.
2. Utiliser des données pour nourrir et guider l'amélioration de l'exercice.
3. Trouver et partager des outils d'éducation permanente pour soutenir le perfectionnement professionnel.

Deuxième pilier : Soutenir le bien-être et l'évolution du rôle des professionnel.les de la pharmacie

1. Évaluer le niveau actuel d'adoption du champ d'exercice.
2. Collaborer avec les partenaires pour adapter le champ d'exercice de la pharmacie aux besoins des patients.
3. Aborder le bien-être comme partie importante de l'exercice professionnel.



Troisième pilier : Améliorer l'engagement et la collaboration entre les professionnel.les de la pharmacie, le public et les partenaires du système de santé

1. Fournir aux professionnel.les de la pharmacie des occasions de partager leurs idées et rétroactions avec l'Ordre.
2. Renforcer la participation publique dans les travaux de l'Ordre.
3. Créer de nouvelles possibilités de collaboration et renforcer les partenariats établis.

Quatrième pilier : Faire régner la transparence et l'imputabilité au plan des responsabilités de l'autoréglementation

1. Mettre en œuvre les meilleures pratiques de gouvernance.
2. Diffuser des renseignements sur la manière dont l'Ordre réglemente l'exercice de la pharmacie et prend ses décisions.
3. Renforcer notre engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusion.

Cascade du plan stratégique

